



EMPLOI : AGENT DES SERVICES TECHNIQUES EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

FONCTION : Agent technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux

GRADE : Adjoint technique, Principal 2^{ème} ou 1^e classe

LOCALISATION : Mairie de la commune de Pleuven

POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE : Responsable des Services Techniques

MISSION : Sous la responsabilité hiérarchique du Responsable des services techniques et fonctionnelle de l'adjoint aux travaux, vous exercez les missions, vous exercez les missions d'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux.

ACTIVITES PRINCIPALES :

1 – Entretien, Maintenance des bâtiments communaux et équipements sportifs :

- En électricité : identifier les pannes, les diagnostiquer, veiller à la bonne application des mesures de protection, intervenir sur des petits travaux en électricité
- En serrurerie : maintenir en état de fonctionnement la serrurerie des bâtiments
- En maçonnerie : exécuter des raccords d'enduit ou de carrelage
- Effectuer des interventions diverses sur les menuiseries extérieures et intérieures (réglage,)
- Effectuer des interventions diverses d'exploitation (pose faux plafond, carrelage, faïence, revêtements divers)
- Effectuer des travaux de peinture à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
- Plomberie : effectuer des travaux courants d'entretien et de dépannage
- Tous travaux de maintenance des bâtiments communaux et équipements sportifs.

2 - Assurer l'entretien courant des machines, des matériels utilisés

- Effectuer l'entretien courant et assurer le suivi du matériel et des véhicules à disposition
- Détecter les dysfonctionnements des équipements et évaluer les risques d'accidents

3 – Travailler en équipe au sein des Services Techniques

- Espaces verts,
- Assurer la propreté de la voirie et des espaces publics
- Entretien de la voirie et des réseaux communaux

4 - Activités ponctuelles

- Participer à la mise en place de matériels pour les festivités
- Créer et mettre en place des décors de saison
- Faire des créations minérales (maçonnerie, menuiserie paysagère ...)
- Ramasser des poubelles
- Distribution de courrier divers et bulletins communaux

5 - Toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service public

COMPETENCES NECESSAIRES :

Savoir manipuler des équipements motorisés professionnels dans le respect des règles de sécurité.

Assurer l'entretien courant du matériel.

Connaître les techniques de tonte, d'entretien et d'arrosage des espaces verts, d'entretien des bâtiments, d'entretien des cimetières

SAVOIR-FAIRE :

Effectuer des travaux courants d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements

Coordonner son intervention avec d'autres corps de métiers

Appliquer les obligations réglementaires relatives à la profession.

Connaître et appliquer les règles de sécurité du travail.

Savoir manipuler des équipements motorisés professionnels dans le respect des règles de sécurité.

QUALITES REQUISES :

Savoir rendre compte de son activité

Aptitude au travail en équipe et diplomatie

Rigueur, organisation, dynamisme, autonomie, capacité d'initiative

Sens des responsabilités et conscience professionnelle

Réactivité et capacité d'adaptation

EXERCICE DES RESPONSABILITES :

Nombre d'agents encadrés : 0

CONTRAINTE PARTICULIERES LIEES AU POSTE :

Titulaire du permis B

Permis BE souhaité (remorque)

CACES catégorie 1 apprécié

Habilitation électrique souhaitée

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Accessible aux agents possédant une reconnaissance de travailleur handicapés et remplissant les conditions.

HORAIRES : 39 heures / semaine – 22 RTT
